

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VAL D'ARRY**

Séance du 1^{er} juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, et le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacky GODARD.

Présents : Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Valérie GILETTE, Christiane LEFEBVRE, Chantal GRAINDORGE, Philippe PELLETIER, Arnaud DUBOIS, Christelle MOTTIN, Jean-Claude DEBAUDRE, Claudine GESLIN, François DINEVAUT, Colette LEFAUCONNIER (*arrivée à 20 h 20*), Mireille BERTRAND, Michel ANGER, François BISSON, Didier SALIGNON, Régine FLAGUAIS, Frédéric DAVID (*arrivé à 20 h 10*), Jacques HERVIEU (*arrivé à 20 h 15*), Christian VENGEONS, Michèle FERRON, Christelle LECAPITAINE, Jean-Pierre HERMAND, Philippe MARIE, Monique CHARLES, Louis HEURTAUX, Sandrine LAURENT, Pascale MARIE, Virginie DAUTY (*arrivée à 20 h 22*), Jérôme RAVACHE, Freddy DIARD, Sébastien HARASSE.

Absents : Didier MOQUET, Michel LE MASLE, Pascale LOBRÉAU, Didier JOUIN, Erick GALLIER, Céline GUILLEMOT, Elisabeth SCHNEIDER, Philippe POISSON, Séverine MALHERBE, Alain BILLARD, Sylvie MARIE, Murielle BERNE, Delphine LUBIN, Anthony SECOUÉ, Yannick VAREE.

Secrétaire de séance : Monique CHARLES

Avec l'accord unanime des présents, un point est ajouté à l'ordre du jour :

- création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe (M. JOLY MORVAN) et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (Mme GRILLOT).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2019

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 17 juin 2019.

Arrivée de M. Frédéric DAVID

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL délibération n° 2019-07-48

Le budget primitif a été adopté par délibération du Conseil municipal de Val d'Arry en date du 3 avril dernier. Ce budget s'équilibrait en dépenses comme en recettes de fonctionnement à 1 331 730,98 € et en investissement à 2 141 984,94 €.

Toutefois, outre la nécessité d'équilibrer le budget par section (investissement et fonctionnement) en dépenses et en recettes, certaines opérations d'ordres entre les sections d'investissement et de fonctionnement, aux chapitres 040 et 042 doivent aussi être équilibrées au centime près.

De plus, certaines dépenses de voirie n'ont pas été affectées nommément à l'opération 13 (voirie) et les travaux réalisés conjointement avec la communauté de commune dans le cadre d'une opération de mandat n'ont pas été prévus dans le bon chapitre.

Il est donc nécessaire de réaliser des ajustements sur le budget primitif de la Commune, proposés ci-dessous :

Investissement

Chapitre	Article	OPERATION	Intitulé	Dépenses	Recettes
040	21532		Réseau d'assainissement		-600
041	21532		Réseau d'assainissement		600
041	2151		Réseau d'assainissement	600	
21	2158		Autres matériels et outillage	-600	
21	2151	sans	Réseaux de voirie		-103 086
21	2151	13 (voirie	Réseaux de voirie	88 086	
204	2041412		Subventions d'équipement versées aux organismes publics – communes – communes membres du GFP	15 000	

Fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
042	6811	Dotation amortissements	-0,03	
042	7817	Reprise sur provision		13,98
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	14.01	

Cette modification ne modifie pas le total des dépenses et des recettes d'investissements initialement prévues et porte le budget de fonctionnement à 1 331 744,96 € en dépenses et en recettes (+ 13,98 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

Arrivée de M. Jacques HERVIEU

DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT délibération n° 2019-07-49

Le budget primitif assainissement a été adopté par délibération du Conseil municipal de Val d'Arry en date du 3 avril dernier. Ce budget s'équilibrait en dépenses comme en recettes de fonctionnement à 329 878,83 € et en investissement à 1 375 953,30 €.

Toutefois, outre la nécessité d'équilibrer le budget par section (investissement et fonctionnement) en dépenses et en recettes, celui-ci doit respecter le principe d'équilibre réel et prudentiel prévu à l'article L.612-4 du Code général des collectivités locales (CGCT) : les ressources propres de la Commune doivent couvrir le besoin en financement de la section d'investissement et la dette en capital au centime près. Or actuellement il existe un déficit de 430 € entre les ressources propres et les dépenses à couvrir.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à une augmentation du montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement et de procéder aux ajustements nécessaires à l'équilibre des sections en dépenses et en recettes (fonctionnement et investissement) qui en découlent :

Investissement

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
021	21	Virement de la section fonctionnement		+430
021	2158	Réseau d'assainissement	+430	

Fonctionnement

Chapitre	Article	Intitulé	Dépenses	Recettes
023	023	Virement à la section d'investissement	+430	
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-430	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette délibération.

Arrivée de Mme Colette LEFAUCONNIER

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE DECHETS MENAGERS (RQPS) PRE-BOCAGE INTERCOM

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur la qualité et le prix du service déchets ménagers établi par Pré-Bocage Intercom.

Arrivée de Mme Virginie DAUTY

GOUVERNANCE 2020 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire fait un point sur ce dossier. Il donne lecture de la circulaire préfectorale du 25 avril dernier relative à la recombinaison des conseils communautaires en préparation des élections pour le renouvellement général, et rappelle les règles de droit commun. Pour information, d'après le rapport de présentation établi en conseil communautaire le 5 juin dernier, le nombre de sièges pour Val d'Arry passera de 6 à 4.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^E CLASSE –SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE délibération n° 2019-07-50

Suite au départ de Mme GRILLOT, qui occupait un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, et selon l'avis favorable du Comité technique du centre de gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression de ce poste au 15 juillet 2019.

Suite à l'arrivée de son remplaçant, M. JOLY MORVANT, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ième} classe, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 26 août 2019.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire fait un point sur le PSLA, maintien du jardin partagé au Presbytère,
- Enquête concernant le PLUi en cours,
- Information sur l'évolution des services des finances publiques du Calvados,
- M. ANGER fait un point sur le colloque sur le devenir des églises, organisé par le CAUE,
- Rappel : manœuvres militaires du 30 juin au 13 juillet à Le Locheur et Tournay sur Odon (Villodon),
- Dates à retenir :
 - 6 et 7 juillet : Les Pieds dans les étoiles, à Le Locheur,
 - prochaines réunions du Conseil Municipal : 16 septembre - 7 octobre - 4 novembre et 2 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Jacky GODARD



Ch